



Rubrique: Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce

Sous-rubrique: Décision

Date de publication: SHAB 01.09.2021

Numéro de publication: BH07-0000002476

Entité de publication

Registre du commerce du Valais central, Place du Midi 30, 1950 Sion

Décision en vertu de l'article a153a ORC, JFE COUSCOUS SNC

Organisation concernée:

JFE COUSCOUS SNC
CHE-285.752.701
Avenue de Tourbillon 5
1950 Sion

Contexte:

Vu que :

1. La société en nom collectif « JFE COUSCOUS SNC », à Sion, a été inscrite au Registre du Commerce en date du 16.08.2017.
2. En date du 24.09.2020, le Registre du commerce a informé Philippe Vaucher, associé de la société, que l'adresse inscrite au Registre du commerce pour la société ne permettait pas d'acheminer valablement le courrier.
3. Le 12.11.2020, une sommation selon l'article a153a ORC a été envoyée en recommandé AR au siège de la société. Cette sommation a été retournée par la Poste le 16.11.2020 avec la mention « destinataire introuvable à l'adresse indiquée ».
4. Une sommation selon l'article a153a ORC a été publiée dans la FOSC du 20.01.2021.

Considérant que :

L'article 937 CO stipule que « toutes modifications de faits inscrits sur le Registre du Commerce doit également être inscrites ».

Aucune demande d'inscription de nouvelle adresse n'est parvenue au Registre du Commerce dans le délai imparti.

Décision:

En conséquence :

Conformément à l'article a153a de l'Ordonnance sur le Registre du Commerce, l'Office du Registre du Commerce du Valais Central décide :

- que la Société JFE COUSCOUS SNC est dissoute ;
- que Messieurs Hanane Boukhriss, Philippe Vaucher et Stéphane Vaucher sont chargés de procéder à la liquidation de la société, sont inscrits en qualité de liquidateurs et devront requérir la radiation de la société une fois la liquidation terminée.

Organe décisionnel:

Registre du commerce du Valais central
Place du Midi 30
Case postale 1176
1951 Sion

Remarques juridiques complémentaires:

Recours :

La présente décision est susceptible de recours dans les 30 jours suivant sa notification auprès du Tribunal Cantonal.

Délai : 30 jours

Fin du délai: 01.10.2021

Point de contact:

Tribunal Cantonal
Rue Mathieu-Schiner 1
Case postale 2203
1950 Sion 2